

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021 1	Taux de référence pour 2022 2	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 3	Produit de référence (col.3 x col.2) 4	TAUX VOTÉS 5	Produits attendus (col.3 x col.5) 6	Taux plafond pour 2022 7
Taxe foncière (bâti).....	173 756	47,57	181 200	86 197	48,52	87 921	133,36
Taxe foncière (non bâti).....	48 321	29,29	49 900	14 616	29,88	14 908	120,01
CFE.....				0			>>>

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : ☐

Totaux : 100 813 102 829

**AIDE AU CALCUL DES
TAUX PAR VARIATION
PROPORTIONNELLE**

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022 8	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 9	Taux proportionnel (col.8 x col.10) 11
Taxe foncière (bâti).....	47,57	$\frac{102.829}{100.813} = 1,019937$	48,52
Taxe foncière (non bâti).....	29,29		29,88
CFE.....	>>>		
		Produit total de référence (total colonne 4)	(6 décimales)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			8 079		>>>	8 079
Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur			
3 547		versement contribution	versement contribution			-37 371

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

102.829	+	8 079	+	3 547	+	0	-	0	+		+	-37 371	=	78.957
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II) RF		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale

A LAON
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 DAVID GUERMONPREZ
 Le 14 MARS 2022

Sous Préfecture de Soissons

Contrôle de légalité

Reception de l'AR: 15/04/2022

002-210204186-20220402-AR_006_2022-BF

Le préfet,
le

Le maire,
le 02/04/22.



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :

a. Personnes de condition modeste	53
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
d. Locaux industriels	1 983

Taxe foncière (non bâti) :

1 511

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Base minimum	
d. Locaux industriels	
e. Autres allocations	

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

Dotation pour perte de THLV :

0

Dotation TH (Mayotte) :

6. COEFFICIENT CORRECTEUR

0,553046

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi

Taxe foncière (bâti)	8 247
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

11 999

3. CVAE

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrevée	
c. CVAE : exonérations non compensées	

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	71 811
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration	
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
d. Taux figé de taxe d'habitation	11,25
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	0,00

5. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydroliennes

Centrales électriques

Centrales photovoltaïques

Centrales hydrauliques

Centrales géothermiques

Transformateurs

Stations radioélectriques

Gaz – Stockage, transport...

7. FRACTION DE TVA

>>>

8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2021 au niveau		Taux plafonds 2022	Taux 2021 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2022 (col. 14 – col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière (bâti).....	37,72	53,84	134,60	1,24000	133,36
Taxe foncière (non bâti).....	50,14	32,36	125,35	5,34000	120,01
CFE.....	Sous Préfecture de Soissons >>>		>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
>>>	>>>
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021 :	
national	communal
>>>	>>>

Taux de CFE
perçue en 2021 par
la communauté
d'agglomération, la
communauté urbaine
ou de communes
ayant opté pour la
fiscalité professionnelle
unique

21,10

DIMINUTION SANS LIEN

Contrôle de légalité
 Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée
 de réception de l'AR: 15/04/2022
 Année au titre de laquelle les
 taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

